

Informations de base	
2007/2273(ACI) ACI - Procédure d'accord interinstitutionnel	Procédure terminée
Instrument de flexibilité: mobilisation pour compléter le financement des programmes de radionavigation par satellite GNSS européens EGNOS-GALILEO et de la politique étrangère et de sécurité commune PESC Subject 8.70.60 Budgets annuels antérieurs 8.70.70 Instrument de flexibilité	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond		Rapporteur(e)
	BUDG Budgets		BÖGE Reimer (PPE-DE)
	Commission pour avis		Rapporteur(e) pour avis
	ITRE Industrie, recherche et énergie		La commission a décidé de ne pas donner d'avis.
Conseil de l'Union européenne			

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
05/12/2007	Publication du document de base non-législatif	COM(2007)0786 	Résumé
10/12/2007	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
10/12/2007	Vote en commission		Résumé
10/12/2007	Dépôt du rapport de la commission	A6-0499/2007	
12/12/2007	Décision du Parlement	T6-0603/2007	Résumé
12/12/2007	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2007/2273(ACI)
Type de procédure	ACI - Procédure d'accord interinstitutionnel

Sous-type de procédure	Mobilisation des fonds
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	BUDG/6/56915

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A6-0499/2007	10/12/2007	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T6-0603/2007	12/12/2007	Résumé
Commission Européenne				
Type de document		Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif		COM(2007)0786 	05/12/2007	Résumé

Instrument de flexibilité: mobilisation pour compléter le financement des programmes de radionavigation par satellite GNSS européens EGNOS-GALILEO et de la politique étrangère et de sécurité commune PESC

2007/2273(ACI) - 12/12/2007 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté une résolution sur la proposition de décision du Parlement et du Conseil relative à la mobilisation de l'instrument de flexibilité.

La proposition adoptée en Plénière sur base du rapport de M. Reimer **BÖGE** (PPE-DE, DE) entend mobiliser l'instrument de flexibilité en vue de financer les programmes GNSS et la PESC pour un montant total de **270 Mios EUR**. Cette mobilisation s'était, en effet, avérée nécessaire dans la mesure où les montants initialement prévus s'étaient révélés insuffisants tant pour le financement correct des programmes GNSS (EGNOS GALILEO) que pour assurer la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) de l'Union – notamment la mission de l'UE au Kosovo.

Ce faisant, le Parlement rappelle qu'au cours de la réunion de concertation du 23 novembre 2007 (voir procédure budgétaire [BUD/2007/2019](#)), les deux branches de l'autorité budgétaire avaient décidé de mobiliser l'instrument de flexibilité en 2008 à hauteur de 200 Mios EUR pour les programmes GNSS et de 70 mios EUR pour la PESC.

Enfin, le Parlement indique que si globalement des efforts ont été faits pour garantir des ressources suffisantes pour les missions PESC/PESD (ex. au Kosovo), il rappelle que les actions extérieures, en général, et la PESC, en particulier, ne sont pas suffisamment couvertes à long terme. Il souligne dès lors que le sous-financement récurrent de la PESC devra, dans les années à venir, trouver une solution pluriannuelle (comme le démontre le fait que les besoins pour 2007 et 2008 dépassent de loin les prévisions annuelles faites au moment de l'adoption du cadre financier) et appelle la Commission et le Conseil à faire des propositions allant dans ce sens.

Instrument de flexibilité: mobilisation pour compléter le financement des programmes de radionavigation par satellite GNSS européens EGNOS-GALILEO et de la politique étrangère et de sécurité commune PESC

2007/2273(ACI) - 05/12/2007 - Document de base non législatif

OBJECTIF : mobiliser l'instrument de flexibilité en vue de compléter le financement nécessaire de 270 Mios EUR pour GALILEO et la PESC en 2008.

CONTENU : l'accord interinstitutionnel du 17 mai 2006 (voir [ACI/2004/2099](#) et [ACI/2006/2028](#)) prévoit la mobilisation de l'instrument de flexibilité pour financer des dépenses précisément identifiées qui ne pourraient l'être dans les limites des plafonds disponibles de l'une ou de plusieurs rubriques du cadre financier pluriannuel.

Le budget 2008 nécessite des dépenses supplémentaires dépassant les plafonds de la **sous-rubrique 1a** et de la **rubrique 4**.

Il est par conséquent proposé de recourir à l'instrument de flexibilité, conformément au point 27 de l'accord interinstitutionnel.

Les montants à mobiliser sont les suivants:

- **200 Mios EUR** pour le financement des programmes de radionavigation par satellite (GNSS) européens (EGNOS-GALILEO) - article 06 02 10 «Programme GALILEO» dans le cadre de la sous-rubrique 1a;
- **70 Mios EUR** la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) - sous le chapitre 19 03 dans le cadre de la rubrique 4.